

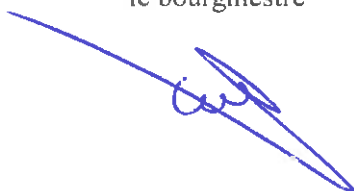
Avis au public

Lors de sa séance du 21 août 2019, le Conseil Communal de la Commune Helperknapp a décidé d'accorder pour l'année 2019 une allocation de vie chère par requérant de 20% du montant alloué par le Fonds National de Solidarité, sous réserve de certaines conditions.

Le Ministre de l'Intérieur a approuvé ladite décision en date du 25 septembre 2019.

La décision a été publiée en date du 1^{er} octobre 2019 et peut être consultée au secrétariat pendant les heures d'ouverture et sera également publiée dans le prochain bulletin communal.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins
le bourgmestre



le secrétaire

